

950

**Déclaration sur la politique de coopération au développement
et d'action humanitaire du Luxembourg**

**présentée par Monsieur Jean-Louis Schiltz,
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire**

devant la Chambre des Députés

Luxembourg, le 17 novembre 2004

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés,

« La persistance de la pauvreté extrême et de la faim est économiquement non nécessaire et politiquement inacceptable ».

C'est en ces termes que le Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan s'est exprimé le 30 septembre dernier devant le Groupe des 77 qui est, au niveau mondial la première organisation regroupant les pays en développement.

Quelques deux semaines plus tôt, Kofi Annan a rappelé dans le contexte des Objectifs du Millénaire que « pour réduire la pauvreté, les pays en développement ont besoin chaque année de 100 milliards de dollars d'aide publique au développement ». A la même occasion, il a expressément salué les efforts du Luxembourg, du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays Bas qui destinent chaque année plus de 0,7% de leur Revenu National Brut aux pays les plus pauvres.

1^{ère} partie :

1. La persistance de la pauvreté et de la faim est politiquement inacceptable.

Le Luxembourg a fait sienne cette maxime depuis de nombreuses années.

La lutte contre la pauvreté constitue l'un des principaux objectifs sinon le principal objectif de la politique de coopération luxembourgeoise.

Nous savons qu'un sixième de la population mondiale vit en dessous du seuil de la pauvreté, avec moins d'un dollar par jour.

Nous le savons, mais nous ne l'acceptons pas.

La lutte contre la pauvreté a de multiples facettes.

1.1 Il s'agit d'abord d'une question de contribution budgétaire. Le Luxembourg et les personnes qui vivent dans notre pays, faisant partie du sixième de la population mondiale qui possède plus de 80% de la richesse mondiale - l'ont compris depuis longtemps et c'est ainsi que le Luxembourg consacre chaque année plus de 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement.

La volonté du Gouvernement actuel de poursuivre l'effort en matière de coopération au développement en vue d'atteindre le montant de 1 % ressort des termes même du Programme gouvernemental du 4 août 2004.

En 2003, l'aide publique au développement luxembourgeoise a atteint un montant total de plus de 171.000.000 EUR. Exprimée en pourcentage du Revenu National Brut, l'APD s'est élevée en 2003 à 0,81 %. En termes de déboursements par tête d'habitant, le Luxembourg a, avec 318 dollars, occupé le premier rang mondial devant le Danemark avec 305 dollars et la Norvège avec 298 dollars.

Notons encore que pour 2004, compte tenu du budget voté, l'objectif en matière d'APD a été fixé à 0,84% du RNB, ce qui correspond à un volume financier de l'ordre de 183 millions EUR.

Pour l'année 2005 et sous réserve de la décision que la Chambre prendra le mois prochain sur le projet de budget, le taux de l'APD s'élèvera à 0,85% du dernier RNB.

Les efforts en vue d'atteindre le chiffre de 1% se poursuivent dès lors en dépit de la révision à la baisse de la croissance de l'économie luxembourgeoise depuis quelques années.

La lutte contre la pauvreté a de multiples facettes

Les chiffres en eux-mêmes, Mesdames, Messieurs, ne disent rien ou pas grand-chose, s'il n'y a pas autre chose derrière.

1.2. Et, cette « autre chose » est en premier lieu une forte volonté politique de lutter contre la pauvreté, une forte volonté de mettre la coopération au développement tout en haut de l'agenda politique, une forte volonté d'en faire une priorité - sans tergiverser, sans chercher des excuses et sans recours à des faux-fuyants.

Le Gouvernement l'a, cette forte volonté politique. La Chambre des Députés, Mesdames, Messieurs, l'a également, cette forte volonté politique.

J'en veux pour preuve le large consensus qui existe sur tous les bancs de la Chambre quant aux grands principes de la politique de coopération, même s'il y a toujours des discussions quant à certaines modalités de mise en œuvre, quant à certaines priorités thématiques, quant à la priorité à accorder à tel ou tel pays-cible, etc, etc.

Quoi qu'il en soit, il m'importe de citer ici le texte de la motion que la Chambre a adopté à l'unanimité le **18.02.2004** et par laquelle elle demande au

Gouvernement de continuer dans la voie choisie et de mener l'effort de l'Aide publique au développement au moins jusqu'à un pour cent.

Mesdames, Messieurs,

Nous allons le faire. Nous continuons notre marche vers le 1%.

Nous continuerons ainsi à montrer, tous, que le Luxembourg sait partager avec les plus démunis, que le Luxembourg lutte résolument contre la pauvreté dans les pays en développement, qu'il continue de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et qu'il inscrit cette lutte aussi dans le long terme.

Il m'importe de relever ici que le consensus, qui existe en la matière est particulièrement important à une époque où les chiffres de la croissance luxembourgeoise ne sont plus ceux que nous avons connus notamment à la fin des années 90.

La croissance économique permet certes d'augmenter l'APD comme conséquence directe de l'augmentation du RNB – et cela est important.

Mais il y a plus :

Le pourcentage de l'APD - 0.84, 0.85, 0.86, voire 1% à terme - montre aussi quel est le degré de priorité qu'un pays accorde au développement et à la coopération. Il est un fort indicateur de l'importance qu'un pays accorde à des valeurs aussi fondamentales que la solidarité et la citoyenneté mondiales.

Mesdames, Messieurs, la politique de coopération est une question de chiffres, elle est aussi une question de volonté politique. Je viens de l'exposer.

1.3. Ces éléments - un effort substantiel en termes d'APD et une forte volonté politique - sont les fondements indispensables de notre action. Sans cela, il n'y a point de politique de coopération efficace.

Ceci étant dit, l'efficacité de la politique de coopération se mesure aussi par rapport à un certain nombre d'autres paramètres.

Parmi ces autres paramètres, je me permets d'emblée d'insister sur le critère de la qualité : - la qualité de la démarche, - la qualité des programmes et des projets, - le suivi et l'évaluation.

Mesdames, Messieurs,

2. La persistance de la pauvreté est politiquement inacceptable. Elle est aussi économiquement non nécessaire.

La « non nécessité économique » de la pauvreté. Tel est le deuxième constat fait par Kofi Annan.

2.1. Selon les derniers **chiffres** des Nations Unies, la tendance à la baisse de l'aide s'est inversée avec les engagements formulés lors de la conférence de Monterrey en 2000. Lors de cette conférence, les pays présents ont promis quelque 16 milliards de dollars supplémentaires, chaque année, à l'horizon 2006.

Pourtant, cette majoration ne porterait le total qu'à 0,26% à peine du revenu national brut des 22 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

C'est encore loin des 0,7% vers lesquels les pays riches ont promis de tendre à Monterrey et Johannesburg. C'est aussi nettement moins que le besoin estimé, qui a été chiffré sur une base prudente à environ 100 milliards de dollars par an. Si l'on veut atteindre ce chiffre, cela suppose que l'on arrive à multiplier par deux l'aide pour la porter à environ 0,5% du revenu national brut des pays qui font partie du Comité d'Aide au Développement.

Le Président de la Banque Mondiale, James Wolfensohn a récemment dit respectivement rappelé que les pays riches réunissent à peine 60 milliards chaque année pour l'Aide Publique au Développement, alors qu'en même temps ils dépensent - aussi chaque année - sans problème 900 milliards de dollars pour des dépenses en armements. Il a rajouté que le terrorisme et l'Irak ont chassé le développement de l'agenda mondial.

Ces chiffres, cette comparaison nous interpellent. Ils doivent nous inciter à agir et nous le faisons. Nous avons redoublé d'efforts ces dernières années et nous allons continuer à augmenter nos efforts

Mais il y a plus :

Nous devons aussi faire en sorte que d'autres contribuent mieux et plus.

Ensemble avec les autres membres du Club informel des 0,7%, il nous revient à cet égard un rôle particulier et le moment me semble a priori propice pour donner un coup d'accélérateur à la machine.

Au sein des Nations Unies, nous serons amenés au mois de septembre à faire le point sur la première phase des Objectifs du Millénaire. Cet exercice absolument crucial a essentiellement pour objet de situer la communauté internationale par rapport aux objectifs fixés pour 2015, dont le premier est celui de réduire la pauvreté de moitié d'ici-là.

Une augmentation substantielle des efforts de la communauté internationale est essentielle, si nous voulons atteindre les ODM et si nous voulons efficacement lutter contre la pauvreté.

Cependant, ni cette augmentation à elle-seule, ni les projets et programmes - que différentes coopérations européennes et autres réalisent - ne sauraient à eux seuls résoudre le problème de la pauvreté.

Pour mettre en œuvre le concept de la « non-nécessité économique » de la pauvreté, la coopération devra se concentrer également sur un certain nombre d'autres éléments-clés.

Parmi ces éléments-clés, il y en a au moins deux qui revêtent une importance particulière. Je vise ici la cohérence des politiques et le développement durable. Je voudrais m'y attarder quelques instants.

2.2. La cohérence des politiques

Les progrès dans les relations Nord-Sud sont aussi fonction de la cohérence des politiques.

Cette cohérence permet d'introduire dans le processus de la globalisation une dimension sociale et humaine, laquelle est absolument essentielle. Cela veut dire en particulier que l'objectif de la lutte contre la pauvreté doit être pris en compte par les différentes politiques menées aux niveaux national, européen et mondial, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale, financière, etc.

Il est impératif dans ce contexte de placer la personne humaine au centre des préoccupations.

L'action du Luxembourg dans les pays en développement s'inscrit dans un environnement façonné en premier lieu par la politique menée par les gouvernements de ces pays, mais également par les politiques qui sont définies notamment au sein de l'Union Européenne et qui sont défendues ensuite à l'OMC, à l'ONU ou encore dans les autres Institutions de Bretton Woods.

Je voudrais ici illustrer l'importance de la cohérence des politiques par la problématique de l'agriculture.

Qu'il soit clair cependant que si je prends aujourd'hui l'exemple de l'agriculture, je ne veux - ce faisant - en rien diminuer la gravité d'autres problèmes, comme celui de la dette dont nous savons qu'il réduit singulièrement la marge de manœuvre des pays en développement.

La problématique de l'agriculture

Quels sont les constats que nous faisons en la matière ?

- Nous constatons le développement d'une agriculture à productivité élevée dans les pays du Nord et dans certains pays en développement comme le Brésil, l'Argentine, la Chine et la Thaïlande.
- Nous constatons cependant que dans la grande majorité des pays en développement l'agriculture est une agriculture familiale à très basse productivité.
- Nous constatons l'ouverture des marchés, y compris agricoles des pays en développement.
- Nous constatons la suppression de certains mécanismes de régulation des marchés agricoles aux Etats-Unis mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'Union Européenne.
- Nous constatons une baisse des prix agricoles dans tous les pays et plus particulièrement dans les pays en développement.
- Nous constatons des déficits alimentaires croissants dans les pays en développement les plus pauvres et une poursuite de l'exode rural qui conduit chaque année quelque 100 millions de ruraux à aller s'entasser dans les bidonvilles.

Les prix mondiaux des principaux produits d'exportation agricoles - maïs, blé, soya, coton et riz - ont chuté de plus de 40% depuis 1996. Un phénomène similaire s'observe en ce qui concerne les produits d'exportation qui occupent une place importante, surtout auprès de certains des Pays les Moins Avancés. Ainsi, en 20 ans, les prix du café, du cacao, du sucre et de l'huile de palme ont diminué de plus de 60%.

Nous constatons par ailleurs que les conditions de marché sont dans bien des cas telles que par exemple dans les pays ouest-africains les produits importés – souvent subventionnés au départ – se vendent moins chers que les produits locaux.

- Au Mali, au Burkina Faso et au Niger – pays-cible de la coopération luxembourgeoise -, le riz importé se vend à des prix inférieurs à celui du riz local.
- A Dakar au Sénégal, - autre pays-cible -, le poulet importé se vend à des prix inférieurs au prix de production et donc inférieurs à celui du poulet sénégalais. Plus de la moitié des producteurs sénégalais ont entre-temps arrêté leurs activités.
- Au Ghana, le riz importé est vendu à des prix inférieurs à celui des producteurs locaux. Les produits de concentré de tomate importés faits sur base de produits subventionnés concurrencent les tomates ghanéennes sur le même marché.

- Haïti a été presque autosuffisant en production de riz en 1990. Aujourd'hui, la production locale s'est effondrée. Elle est de l'ordre de 50% de celle de 1990. L'autre moitié est couverte par des importations à bon marché. Selon Oxfam International, tant que le riz est aussi bon marché, les Haïtiens ne sortiront jamais de la pauvreté.
- L'Inde se développe depuis quelques années. L'Inde se développe même très vite et substantiellement. Parallèlement, la situation de la paysannerie indienne, qui compte quelque 600 millions de personnes, se dégrade rapidement. Les prix agricoles ont chuté de façon vertigineuse. Cette a même atteint pour certains produits, comme la canne à sucre et les oléagineux entre 40 et 80%. La faim et la malnutrition se développent. Mme Patniak, Professeur à l'Université de New Delhi, parle même d'une ré émergence de la famine qui devient dans certaines régions un véritable phénomène de masse.

Que peuvent faire l'Union Européenne et la communauté internationale ?

Nous ne saurions, Mesdames, Messieurs, sous-estimer ni la gravité ni la complexité de ces questions mettant en jeu des intérêts souvent contradictoires et impliquant des Etats souvent inégaux de même que plusieurs organisations régionales et internationales.

Il n'y a pas de réponse simple à des questions et problèmes qui sont, par définition, complexes.

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a adopté en avril dernier un plan d'action concernant les chaînes de produits de base agricoles et un partenariat avec l'Afrique pour le coton.

Parmi les stratégies que prévoit ledit plan d'action, on peut citer la diversification de la production, l'incitation de tous les pays développés d'ouvrir leurs marchés aux produits en provenance des Pays les Moins Avancés - conformément à l'initiative européenne « tout sauf les armes » -, l'investissement durable, la mise en œuvre de mécanismes visant à stabiliser les prix des produits de base, etc. etc.

L'intégration régionale des pays en développement - que préconise également la Convention de Cotonou - ne manquera par ailleurs pas d'avoir des effets bénéfiques sur leurs possibilités, d'une part, de développer les relations commerciales et économiques entre eux et, d'autre part, d'accroître leur accès au marché mondial. J'ai pu m'en rendre compte en particulier la semaine dernière à Accra au Ghana lors de la Troïka avec les Etats-membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

L'Union Européenne a procédé l'année passée à une révision de sa Politique Agricole Commune (PAC) en découplant partiellement les aides agricoles de la production. La réforme est en cours et la discussion se poursuit pour évaluer la portée exacte de cette réforme sur le commerce agricole international.

S'agissant des travaux en cours à l'OMC dans le cadre du Doha Round, le Luxembourg se félicite de l'adoption par le Conseil Général de l'OMC le 1^{er} août 2004 d'un important accord-cadre dans le contexte des négociations du cycle de Doha.

Parmi les éléments les plus importants des dispositions agricoles de cet accord-cadre qui intéressent les pays en développement, on peut signaler en particulier l'engagement d'arrêter les restitutions à l'exportation et l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités. Dans le chapitre 'traitement spécial et différencié', les préoccupations particulières des pays en développement sont reconnues notamment au niveau de la sécurité alimentaire et du développement rural. Ces pays pourront présenter une liste de produits spéciaux et disposer d'un mécanisme de sauvegarde spéciale.

En ce qui concerne la question du coton, le Luxembourg reste sensible à l'initiative que quatre pays de l'Afrique de l'Ouest – Burkina Faso, Bénin, Mali, Tchad – ont lancée à l'OMC. Il s'agit d'une question vitale pour ces pays. Les 147 membres de l'OMC ont reconnu l'importance de la question du coton et décidé qu'elle sera traitée de manière ambitieuse, rapide et spécifique dans le cadre des négociations sur l'agriculture.

Lors de l'élaboration des modalités de l'accord-cadre à l'OMC, l'Union Européenne devrait à l'avenir prendre en compte davantage encore l'évolution des marchés des pays en développement, notamment les moins avancés. Il s'agira également de concilier les intérêts de ces pays avec ceux de l'Union Européenne soucieuse de maintenir une agriculture multi-fonctionnelle. Il s'agira, en fin de compte, de faire du Doha Round un véritable cycle du développement.

Mesdames, Messieurs,

Je suis en train de parler de la « non-nécessité économique » de la pauvreté. Je viens d'analyser ce principe, ce postulat par rapport à la cohérence des politiques et la question agraire. Je voudrais maintenant l'aborder sous l'angle du développement durable.

2.3. Le développement durable

Le développement durable constitue, selon les termes de l'article 1 de la loi du 6 janvier 1996, un objectif majeur de la politique de coopération luxembourgeoise.

Ce principe de base, ancré dans la législation luxembourgeoise, s'inscrit dans le droit fil des principes arrêtés au Sommet de Rio de 1992.

Dans la plupart des pays en développement, la question du développement durable concerne surtout les aspects de l'accès équitable aux ressources naturelles, de la gestion et de la préservation à long terme de ces mêmes ressources naturelles.

La destruction des ressources naturelles -telle que le déboisement et la destruction d'habitats naturels, la surexploitation de certaines espèces animales et végétales, la pollution des eaux et la dégradation des terres due en particulier à des formes de production agricole non adaptées- accélère la croissance de la pauvreté, qui elle a, à son tour, pour conséquence que les ressources restantes sont exploitées plus vite encore, suivant le principe «premier venu, premier servi» et c'est ainsi que la dramatique mécanique du cercle vicieux s'enclenche.

L'exemple de Haïti avec pratiquement la totalité de ses forêts déboisées, une grande partie de ses terres largement dégradées et 80% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté illustre bien l'envergure de ce cercle vicieux.

Haïti nous montre en plus la grande vulnérabilité d'une telle société face à une crise extérieure. Je vise ici le hurricane qui a récemment frappé l'île.

Le développement durable constitue aussi un thème transversal de la coopération luxembourgeoise. Il y a ainsi une référence à la notion de développement durable dans tous les Programmes Indicatifs de Coopération.

La notion de développement durable trouve encore concrètement son reflet dans les projets de gestion des ressources en eau et d'accès à l'assainissement de la coopération luxembourgeoise.

Exemples :

En **Namibie**, un projet financé par la coopération luxembourgeoise soutient dans les régions les plus pauvres la stratégie nationale qui vise à réaliser un accès durable à l'eau. Ainsi, des points d'eau sont aménagés au sein des communautés qui sont responsables elles-mêmes de la gestion et du maintien en bon état de ceux-ci. Pour cela, ces communautés ont créé des comités de gestion et un code qui règle l'accès à la ressource.

Dans la région des Hauts-Bassins du **Burkina Faso**, le projet d'aménagement participatif des forêts classées vise à accompagner le Gouvernement burkinabè dans la mise en œuvre de son Programme National d'Aménagement des Forêts.

Le projet luxembourgeois concerne deux forêts de la province du Houet.

Dans ces deux forêts – dont l'une se trouve dans un état particulièrement dégradée - des plans d'aménagements ont été élaborés avec les populations locales. Ils sont en cours d'exécution par des groupements de gestion forestière élus par les populations et chargés d'opérer un suivi quotidien des différentes portions de forêt. Afin d'accélérer la régénération de ces forêts, 35.000 plants pour le reboisement ont également été mis en terre.

Dans le cadre de sa coopération multilatérale, le Luxembourg soutient entre autres le **Water and Sanitation Program**.

Il s'agit d'un partenariat international dont la mission est d'alléger la pauvreté en aidant les pauvres à obtenir un accès durable aux services de l'eau et de l'assainissement.

L'appui fourni par le programme en question aide les gouvernements et la société civile à développer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies cohérentes et équitables dans les domaines de l'eau et de l'assainissement tout en tenant en compte d'une gestion durable de la ressource. Cela permet aux gouvernements nationaux et locaux de réaliser des investissements effectifs et à plus grande échelle, financés pour la plus grande partie par des projets de développement et l'argent de l'annulation de la dette.

La contribution du Luxembourg à ce projet va de pair avec son engagement pour les thèmes de l'accès à l'eau, l'assainissement et les habitations humaines dans le cadre de la **Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CDD)**. Le Luxembourg est actuellement membre du Conseil de cette Commission et il assurera une fonction de coordination au cours du premier semestre de l'année prochaine, lors de la Présidence luxembourgeoise.

2^{ème} partie :

J'ai déjà mentionné tout à l'heure la question de la qualité et de l'efficacité de la coopération. J'attache beaucoup d'importance à ces aspects de qualité et d'efficacité. Lorsque nous parlons de qualité et d'efficacité, nous visons en fait des facettes aussi diverses que

- la concentration géographique,
- la concentration sectorielle et la dimension stratégique de la coopération,
- le suivi et l'évaluation de même que
- le rapprochement vers le terrain.

Je voudrais, tour à tour, aborder maintenant ces trois points en concentrant mon attention plus particulièrement sur la coopération bilatérale.

1. La concentration géographique

S'agissant de la concentration géographique, le Luxembourg a choisi de coopérer avec dix pays-cible. Vous les connaissez.

Le choix a été fait sur base de toute une série de critères, parfois variables d'ailleurs. Il se base cependant pour l'essentiel sur classement de l'Indice de Développement Humain (IDH). Tous les pays-cible se trouvent dans la deuxième partie de ce classement, donc parmi les pays les plus pauvres.

L'accord de coalition prévoit que les critères en vue de la détermination des pays-cible seront soumis à une révision.

J'ai eu déjà l'occasion de m'exprimer à différentes reprises sur la manière de mettre en œuvre ce texte.

Le choix des 10 pays-cible de la coopération luxembourgeoise ne répond pas à des critères strictement scientifiques, qui n'existent d'ailleurs pas en la matière.

L'Indice du Développement Humain devra rester le principal critère en la matière.

Il y a lieu de relever que le texte emploie le terme « révision » et non pas le terme « changement ». J'en conclus que lorsque l'exercice de révision aura été mené à terme, il n'est pas certain qu'il y ait des changements. Cela peut être le cas, mais cela peut tout aussi bien ne pas être le cas. On verra bien.

L'exercice de révision est un exercice que je vois sur le moyen et le long terme. Il ne faut rien précipiter.

Tout comme l'on ne commence pas à coopérer avec un pays partenaire d'un jour à l'autre, l'on ne se retire pas d'un jour à l'autre.

Quant à la situation actuelle, mon analyse est qu'à ce stade aucun des pays-cible n'a in globo atteint un stade de développement qui lui permettrait de voler de ses propres ailes et qui permettrait ainsi à la Coopération luxembourgeoise de se retirer.

Ceci ne veut pas dire que nous n'allons pas procéder à une réorientation ou une adaptation dans certains cas. Au contraire.

Je voudrais illustrer aujourd'hui mon propos par l'exemple de deux de nos pays cibles, le premier que j'ai visité en octobre : le Cap Vert. Le second : le Vietnam, que je m'appête à visiter la semaine prochaine.

Le Cap Vert :

Le Cap Vert est classé à la place 105 de la liste du développement humain publiée par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il est en

train de réussir ce que l'on appelle la graduation au niveau des instances internationales, ce qui lui permettra de sortir à terme de la liste des Pays les Moins Avancés et il faut s'en réjouir ensemble avec nos amis cap-verdiens.

Est-ce pour autant un pays qui peut voler des ses propres ailes ?

Est-ce pour autant un pays duquel le Luxembourg pourrait se retirer ?

La réponse à ces deux questions est pour moi assurément négative et je pense pouvoir dire que les membres de la Chambre des Députés, Messieurs François Bausch et Marc Angel, qui m'ont accompagné au Cap Vert, partagent largement ce sentiment ; ils ont – comme moi - eu l'occasion de se rendre compte de visu de la situation dans l'archipel, à savoir :

1. Même si des progrès ont été faits, l'économie du Cap Vert reste une économie très vulnérable qui certes se développe, mais qui se développe non sans difficultés et les secteurs réellement porteurs ne sont pas légion, loin s'en faut.
2. Pour ses ressources, le Cap Vert dépend très largement d'apports provenant de l'étranger. Ces fonds représentent approximativement les 2/3 du budget. Ils proviennent essentiellement des coopérations européennes et de la diaspora cap-verdienne - je vise ici en particulier la communauté cap-verdienne que nous accueillons au Luxembourg.
3. Plusieurs coopérations européennes se sont retirées ou s'apprêtent à opérer un retrait du Cap Vert, ce qui a bien entendu un effet négatif sur les ressources du pays, le Luxembourg étant, notons-le, ensemble avec l'Union Européenne et le Portugal le principal contributeur au Cap Vert. Il reste à voir si ces retraits pourront être compensés par des initiatives émanant d'autres contributeurs.
4. En dépit des progrès qui sont faits et qui continuent d'être faits, des inégalités sociales persistent au Cap Vert. Et même, la pauvreté et la pauvreté extrême continuent de progresser. Nous avons pu nous en rendre compte sur place notamment dans les quartiers pauvres de la capitale Praia et les chiffres des dernières enquêtes l'attestent également. Ainsi la pauvreté a augmenté de 30 à 36% entre 1989 et 2002, la pauvreté extrême augmentant dans la même période de 14 à 20%.

Tous ces éléments illustrent, avec d'autres encore, la vulnérabilité du Cap Vert.

Ils sont pour nous non pas un motif de renonciation, mais ils constituent au contraire un défi de faire mieux encore dans les années à venir, ensemble avec nos partenaires cap-verdiens.

Abstraction faite des longues relations de partenariat et des liens d'amitié très solides qui lient le Cap Vert au Luxembourg et vice versa, ils nous incitent à continuer à répondre présent au Cap Vert.

Ceci étant dit, notre coopération pour les années à venir va sans doute, dans certains de ces aspects, prendre une dimension légèrement différente de la dimension du passé.

Pour ne prendre que le seul exemple du secteur de l'éducation, la Coopération luxembourgeoise était durant ces dernières années essentiellement active dans le domaine de la mise en place des infrastructures (constructions d'écoles etc.).

Le Luxembourg continuera de financer des infrastructures d'éducation au Cap Vert, là où cela est encore nécessaire.

Ceci étant dit, nous constatons à l'heure actuelle que ce qui fait le plus défaut au Cap Vert, ce sont les investissements en « soft » dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Ce constat que notre partenaire cap-verdien a fait ensemble avec nous signifie qu'à l'avenir nous serons amenés davantage encore que par le passé à investir dans la formation, dans le « soft ».

Les discussions sont en cours et s'orientent en tout cas dans cette direction.

Je signale au passage que nous avons dans cet ordre d'idées déjà signé un important accord pour la formation des formateurs à Praia en octobre dernier.

En définitive, ces quelques éléments de réflexion concernant le secteur de l'éducation au Cap Vert permettent, je pense, d'illustrer que plutôt que de se retirer, une réorientation des programmes est parfois nécessaire et utile, de façon à répondre au plus près aux besoins de nos partenaires, respectant ainsi au mieux le principe de l'appropriation qui doit présider à toute initiative en la matière.

Venons-en maintenant au Vietnam.

Le Vietnam

Le Vietnam est souvent cité comme un pays en plein essor. Le taux de pauvreté a pu être réduit de moitié entre 1993 et 2002. Le Vietnam fait également preuve d'une croissance soutenue de son économie avec un taux de croissance moyen de l'ordre de 7%.

Face à ces indicateurs, d'aucuns pourraient se demander pourquoi le Vietnam compte parmi les 10 pays-cibles de la coopération.

En réalité, ces indicateurs positifs sont largement compensés, d'une façon négative, par un certain nombre d'autres facteurs. Par exemple :

Malgré les ressources naturelles substantielles comme le riz, le café, le pétrole ou le gaz, le Vietnam reste un pays pauvre, avec un PIB par habitant de seulement 436,-USD par an.

Dans le rapport sur le développement humain du PNUD, le Vietnam se situe à la 112^e place sur 177 pays.

Environ 65% des 80 millions d'habitants vivent encore de l'agriculture qui ne compte pourtant que pour 23% du PIB. Ces gens, qui vivent de l'agriculture, font bien souvent partie des plus pauvres parmi les plus pauvres.

Les inégalités tendent à se creuser entre la ville et la campagne. La pauvreté extrême se concentre au Vietnam pour l'essentiel dans les provinces rurales reculées. Alors que le taux de pauvreté reste en-dessous de 5% pour Hanoi, Ho Chi Minh et Da Nang, les provinces du nord, quant à elles, affichent un taux de pauvreté supérieur à 70%.

Environ 29% de la population, c'est à dire plus de 23 millions de Vietnamiens, survivent avec moins d'un dollar par jour.

Au niveau national, le développement du secteur privé est ralenti par des difficultés liées à l'accès au crédit et à la terre. Environ la moitié des crédits bancaires vont aux entreprises d'Etat et le secteur public ne saura pas créer les emplois nécessaires pour les 1,4 millions de jeunes qui entrent chaque année sur le marché de l'emploi.

J'estime que la persistance d'une pauvreté extrême et la nécessité d'offrir des débouchés aux jeunes doivent nous conduire à concentrer à l'avenir nos activités surtout dans ces deux domaines.

Nous allons en parler la semaine prochaine avec nos partenaires vietnamiens, lorsque nous visiterons des projets sur place dans les deux domaines visés et surtout lorsque nous ferons le point sur notre coopération à Hanoi jeudi prochain.

Nous devons également voir ensemble avec nos partenaires vietnamiens si nous pouvons initier de nouveaux projets-pilotes, à propos desquels le Luxembourg dispose d'une certaine expérience ; je vise ici en particulier celle acquise par le programme des écoles hôtelières.

Un nouveau pays cible ?

Le passage de l'accord de coalition sur la révision des critères a relancé les discussions sur le choix d'un nouveau pays-cible, notamment sur base du critère de proximité ou de voisinage.

Je voudrais dire à cet égard que, pour ce qui est du principe, je ne suis pas opposé à une telle discussion. Au contraire, le processus de coopération doit être un processus évolutif et dynamique.

Je voudrais aujourd'hui simplement nourrir ce débat en me limitant à trois ou quatre remarques d'un ordre plus général :

1. Notre objectif principal devra rester celui de la lutte contre la pauvreté.
2. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE a incité le Luxembourg non pas à augmenter le nombre des pays-cible, mais plutôt à le réduire, ceci dans une optique de concentration en vue de plus d'efficacité encore.
3. Le Luxembourg dédie, chaque année, +/- 6.000.000 Euros au Balkans. Même si la région des Balkans n'est pas un pays ou une région-cible, la contribution financière annuelle dans les Balkans correspond bien à une enveloppe de pays-cible.

En termes de déboursements du moins, nous avons donc d'ores et déjà dans les faits une 12^{ième} région-cible.

La même remarque vaut d'ailleurs pour les Territoires Palestiniens.

4. En fonction de leur degré de développement et dans un souci d'efficacité de la coopération, je compte voir la coopération luxembourgeoise se retirer d'un certain nombre de pays non-cible dans les années à venir respectivement entamer le processus y relatif.

Deuxième élément ayant trait à l'efficacité et à la qualité de l'aide :

2. La concentration sectorielle et la dimension stratégique de la coopération

La concentration sectorielle a conduit le Luxembourg à se focaliser sur les secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la formation, l'eau et l'assainissement, la santé et le développement rural intégré.

A l'intérieur de ces différents secteurs, nous allons encore tenter dans les prochaines années de procéder à une nouvelle concentration à l'intérieur de chaque secteur en nous concentrant par exemple dans le domaine de l'éducation plus encore sur le sous-secteur de la formation professionnelle.

Il ne faut pas non plus négliger la dimension stratégique de la coopération luxembourgeoise qui est passé d'une approche projet à une approche programme dans les cadres des PIC.

Les PIC permettent aussi de s'assurer qu'un certain nombre de grands principes soient pris en compte dans le cadre de la coopération entre le pays-cible et le pays partenaire, comme par exemple la bonne gouvernance, le respect des principes démocratiques et les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes de même que le principe de la cohérence des actions envisagées par rapport à la politique du pays partenaire, c'est-à-dire sa stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté ainsi que ses politiques sectorielles.

Le PIC est enfin et surtout un instrument de planification à long terme. Il permet un véritable suivi et une évaluation des projets et programmes, notamment par les revues et examens qui sont effectués à la moitié du parcours de chaque PIC et par l'institutionnalisation des Commissions de Partenariat au sein de laquelle les responsables des deux pays partenaires se réunissent chaque année pour faire le point sur leur coopération.

La dimension stratégique de la coopération et les PIC permettent aussi, en leurs différents aspects, de renforcer le concept de partenariat avec nos pays-cible.

Cela aussi ou plus précisément surtout cela contribue à améliorer l'efficacité de la coopération, alors qu'il ne faut jamais oublier que l'objectif final doit toujours être celui de l'appropriation et c'est pour cela qu'une priorité absolue doit être accordée à ce principe.

« Partenariat » et « appropriation » mériteraient que l'on y consacre aussi de substantiels développements. Faute de temps, je le ferai à une autre occasion.

3. L'évaluation et le suivi

3.1. La politique de coopération luxembourgeoise se veut une politique de qualité.

J'ai déjà abordé l'aspect de l'évaluation et du suivi, lorsque j'ai parlé tantôt des PIC. Je n'ai donc plus besoin de revenir à cet aspect.

Durant ces dernières années, une importance accrue a été accordée à l'évaluation et au suivi des projets. Je voudrais citer ici à titre d'exemple le programme d'évaluation externe annuel de la Coopération luxembourgeoise qui

couvre soit des projets spécifiques, soit des programmes sectoriels ou bien encore des programmes pays.

Ainsi, la coopération a procédé à une évaluation pays en Namibie, et à celle du programme eau et assainissement au Nicaragua. L'évaluation du secteur éducation au Cap Vert est en cours, celle du secteur santé au Laos est en préparation. S'y ajoutent les révisions à mi-parcours des PIC dans six de nos pays-cible dont j'ai déjà fait état.

Ces évaluations externes sont réalisées selon une méthodologie standardisée qui se base sur des travaux techniques internationalement reconnus et développés au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Ces évaluations externes nous permettront, je l'espère, d'améliorer les modes de gestion et de suivi et, partant, l'efficacité de l'aide.

Il est bien entendu que nos pays partenaires tirent également de grands bénéfices de ces évaluations externes.

Ces mécanismes d'évaluation externes s'ajoutent aux systèmes de contrôle institutionnalisés comme le contrôle financier de la Coopération par la Cour des Comptes.

Mesdames et Messieurs,

3.2. Oui, la politique de coopération luxembourgeoise se veut une politique de qualité. Des efforts en ce sens ont déjà été entrepris. Je viens d'en décrire un certain nombre. Des efforts continueront d'être faits dans les années à venir.

Tous les efforts faits par la coopération en matière de qualité, comme l'évaluation et le suivi, ne signifient pas pour autant que la coopération ne risque pas de temps en temps de connaître des avatars ou qu'elle risque de se trouver exposée à des contre-coups.

L'évaluation, le suivi et le contrôle permettent de minimiser les risques pour la coopération. Ils ne sauront jamais les éliminer à 100%.

Parfois, la coopération subit aussi de véritables coups durs. Je vise ici aujourd'hui la destruction par l'armée israélienne d'un de nos projets dans la bande de Gaza il y a quelques trois semaines.

Je compte faire un rapport détaillé à ce sujet à la Commission des Affaires étrangères dans les semaines à venir.

Je voudrais cependant aujourd'hui à nouveau vous faire part de ma profonde consternation face à cette destruction tout en exprimant le souhait que dans les mois à venir des progrès substantiels puissent être faits dans le processus de paix au Proche-Orient.

Une chose est certaine aujourd'hui : les habitants des Territoires Palestiniens ont aujourd'hui plus que jamais besoin de l'aide internationale, sans laquelle ils peuvent au mieux survivre ou vivoter, l'agence onusienne humanitaire en charge des territoires fait par exemple pour la seule année 2004 à ce jour état de besoins non couverts de 120.000.000 euros.

J'étais en train de parler de la qualité de la politique de coopération

3.3. Dans ce contexte de la qualité et de l'efficacité j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que j'ai la ferme intention de procéder, de concert avec le Secrétariat Général du Ministère des Affaires Etrangères, à une réorganisation des services de la Coopération après la Présidence luxembourgeoise. J'ai d'ailleurs déjà pris une première série de mesures dans ce contexte.

Parmi les principes qui présideront à cette réorganisation qui sera véritablement mise en œuvre dès le second semestre de l'année prochaine, je retiens d'ores et déjà les principes suivants :

1. Concentration des ressources humaines là où il y a des besoins, là où les besoins sont les plus pressants.
2. Redéfinition de certaines tâches.
3. Mise en place d'une véritable structure pyramidale.
4. Mise en place d'un véritable desk « juridique et financier ».
5. En fonction des disponibilités en termes de personnel, renforcement notamment du desk « Humanitaire » et du desk « ONG ».

J'ajoute que je serais personnellement également favorable à la création d'un poste d'auditeur interne au sein de la Direction de la Coopération. Cet auditeur interne pourrait d'ailleurs également être mis à la disposition des ONG.

Toujours dans ce même contexte, je me prononcerai, le moment venu, sur l'opportunité ou non de procéder à une révision de la loi de 1996 sur la coopération.

4. Le rapprochement vers le terrain

Le rapprochement vers le terrain vise aussi à améliorer la qualité.

Cette présence sur place permet d'assurer au mieux le suivi des projets et programmes au jour le jour. Elle permet de tenir mieux compte de la stratégie des partenaires avec pour objectif de favoriser l'appropriation.

Des bureaux sont d'ores et déjà ouverts à Dakar, Hanoi et Praia. L'expérience est concluante.

Nous allons poursuivre cette politique de rapprochement vers le terrain dans un souci d'efficacité de notre politique, sans pour autant démultiplier les missions – une mission peut parfaitement couvrir plusieurs pays-cible. L'ouverture d'une mission à Managua est prévue dans les deux années à venir. Par après, nous allons probablement établir une présence supplémentaire en Afrique de l'Ouest, vraisemblablement à Ouagadougou.

Je voudrais finalement encore dans le contexte de la qualité de l'aide mentionner les effets de synergie que produisent les différentes interventions de la coopération luxembourgeoise entre elles et aussi avec les autres coopérations bilatérales de même qu'avec la coopération multilatérale.

En définitive, le processus d'évaluation et de suivi est un processus de qualité, mais aussi un processus d'apprentissage pour tous les partenaires impliqués, un processus leur permettant de tirer des enseignements pour améliorer leur travail futur. C'est de cette façon que je vois les choses.

3^{ème} partie : Deux des piliers de la coopération : les ONG et l'Humanitaire

Les ONG

Je considère la coopération mise en œuvre par les ONG comme l'un des piliers de la coopération luxembourgeoise. Leur action constitue un complément indispensable à l'action gouvernementale proprement dite et ma porte sera toujours ouverte pour toutes les ONG pour échanger des vues, des idées, des expériences pour discuter de tel ou tel projet, pour discuter de tel ou tel problème et contribuer à sa solution.

Les 79 ONG agréées auprès du Ministère représentent un vivier de compétences aussi diverses que spécialisées.

Grâce à des instruments de coopération adaptés, nous pouvons soutenir les activités des ONG tout en tenant compte des spécificités de la société civile luxembourgeoise.

15 ONG bénéficient d'un accord-cadre, qui inscrit leur collaboration avec le Ministère dans une optique programmatique et pluriannuelle selon une orientation stratégique bien définie. Actuellement, le Ministère soutient les programmes de ces ONG à hauteur de 80 % de leur budget global.

A côté de l'accord-cadre, la plupart des autres ONG agréées sont soutenues par le Ministère par le biais du cofinancement. Les taux de cofinancement varient entre $\frac{2}{3}$ et $\frac{3}{4}$ du coût total du projet.

Les relations de coopération entre le Ministère et les ONG sont gouvernées par le principe de l'autonomie des ONG et cela malgré le soutien financier conséquent du Gouvernement. Ainsi, le Ministère n'interfère pas dans les choix stratégiques opérés par les ONG.

Cependant autonomie ne veut pas dire autarcie.

Les échanges entre le Ministère et les ONG sont fréquents et francs et permettent de jeter ensemble les bases de ce que la coopération avec les ONG sera dans les années à venir.

Dans le cadre de ces échanges, le Cercle des ONG – qui regroupe la très large majorité des ONG – assume une fonction de coordination extrêmement utile tant pour les ONG que pour le Ministère.

Les ONG en général et le Cercle des ONG en particulier ont aussi un rôle d'impulsion à remplir. Elles ne cessent de dénoncer les situations intenable ou d'attirer l'attention, à leur manière, sur de telles situations. Il s'agit d'ailleurs là de l'une de leurs forces.

Aussi nos échanges avec les ONG ne se limitent-ils pas à des échanges sur les projets et réalisations des ONG, mais ces échanges s'inscrivent dans un cadre plus vaste englobant notamment des questions ayant trait à notre coopération surtout bilatérale, voire des questions franchement politiques, telle que par exemple la cohérence des politiques dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ces échanges, ce débat avec les ONG permet de faire avancer les choses, il permet aux idées-forces de la coopération de percer mieux encore.

Même si la politique ne peut et ne doit pas dans tout suivre les ONG, je voudrais mentionner ici le rôle particulier que les ONG auront à jouer pendant la Présidence. Je suis sûr qu'ils assumeront pleinement ce rôle.

Lors de deux rencontres avec les ONG européennes à Prague en septembre et Maastricht en octobre, j'ai pu me rendre compte des impulsions, largement positives, que les ONG européennes sont capables de donner. Je suis certain que nos ONG luxembourgeoises et le Cercle des ONG seront à la hauteur. J'en veux pour preuve la première initiative concrète qu'ils ont d'ores et déjà prise

d'organiser au mois de décembre un forum avec des ONG de deux des dix nouveaux Etats-membres afin d'échanger idées et expériences et de relancer le concept de la coopération Nord-Nord-Sud, qui peine actuellement à devenir réalité. Je me ferai bien entendu un plaisir d'assister à ce forum.

Mesdames, Messieurs,

Il ne suffit pas de faire, encore faut-il faire savoir que l'on fait.

Le Gouvernement se doit aussi d'informer le public des enjeux et des résultats de la coopération. Il ne peut le faire seul, il doit le faire ensemble avec la société civile en général, et avec les ONG en particulier et le Gouvernement appuie dès lors chaque année les ONG dans leurs efforts de sensibilisation.

Soucieux de tenir compte de la motion que votre Chambre a adoptée en février dernier ainsi que de l'intérêt croissant que les ONG montrent pour la question, j'ai proposé dans le cadre du projet de budget qui vous est soumis une augmentation substantielle de la ligne budgétaire permettant de cofinancer les activités de sensibilisation des ONG.

« Investissons de manière conséquente dans la sensibilisation et l'éducation au développement – les résultats seront au rendez-vous », tel doit être le mot d'ordre en la matière.

Je termine sur ce point en disant que j'accorde personnellement une importance capitale à l'éducation au développement. J'aurai l'occasion de me pencher plus en détail sur cette question lors de l'une de mes prochaines déclarations.

L'action humanitaire

Les besoins en aide humanitaire vont sans cesse en croissant. Les chiffres sont inquiétants. Je partage à cet égard l'analyse du Président de la Croix Rouge Internationale qui a déclaré lors de sa récente visite à Luxembourg qu'il n'y avait guère d'évolution positive en vue et que le nombre et l'intensité des conflits ne vont sans doute pas diminuer dans les années à venir.

La reprise de la flambée de violence en Côte d'Ivoire et la situation des Territoires Palestiniens ne sont que deux exemples d'une longue liste de situations qui risquent de nous occuper au cours des mois à venir. Je pourrais citer à titre d'exemple l'Irak, l'Afghanistan ou les Grands Lacs.

Les interventions du Gouvernement sont multiples et variées, tant en ce qui concerne le type d'intervention que les régions dans lesquelles le Luxembourg est amené à agir ; - Qu'il s'agisse de conflits armés, civils ou militaires – ECHO, le Bureau d'aide Humanitaire de la Commission Européenne en a compté une cinquantaine en 2003 – ou des crises humanitaires suite à des catastrophes

naturelles ; - Qu'il s'agisse du continent africain, de l'Asie, du Proche et Moyen-Orient, des Caraïbes ou de l'Amérique du Sud, mais aussi des pays et régions qui se trouvent aux frontières de l'Europe.

Les inondations qui ont affecté les populations en Haïti et au Bangladesh ont conduit le Gouvernement au cours des derniers mois à fournir des aides humanitaires importantes à travers les différents bras du mouvement de la Croix-Rouge et quelques agences onusiennes.

En réponse à l'invasion de criquets pèlerins, mettant en péril de grandes parties des récoltes de plusieurs pays de la zone du Sahel et constituant ainsi un risque important de crise alimentaire au cours de la première moitié de 2005, le Luxembourg a contribué au programme de lutte anti-acridienne mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation. Sachez du reste qu'une entreprise luxembourgeoise a été engagée par la FAO pour exécuter une partie de ce programme.

Dans le contexte de la crise au Darfour touchant le Soudan, mais aussi le Tchad, le Luxembourg est parmi les principaux contributeurs de l'aide humanitaire internationale avec plus de 1,2 millions d'Euros alloués à ses différents partenaires. D'ici la fin de l'année, j'entends prendre les décisions nécessaires pour doubler ce montant, afin de venir en aide à plusieurs millions de réfugiés et à quelques centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan.

Tout autant que les réfugiés, ces personnes déplacées à l'intérieur de leur pays méritent notre attention et notre soutien.

Ceux-ci se trouvent tous dans une situation d'insécurité totale, sans abris ou, au mieux, logés, tant bien que mal, dans des camps de réfugiés et dépendant presque intégralement de l'aide alimentaire. Par son action, le Luxembourg entend contribuer à cette aide alimentaire et à la gestion et au fonctionnement de ces camps, mais il entend également par ce biais garantir un retour des personnes déplacées et des réfugiés qui soit volontaire et qui se fasse dans des conditions acceptables d'un point de vue humanitaire et sécuritaire.

4^{ème} partie : Deux défis particuliers pour 2005 : la Micro-finance et le SIDA

Micro-finance

Mesdames, Messieurs,

Les Nations Unies ont proclamé l'année 2005, « Année du micro-crédit ». L'année du micro-crédit sera officiellement lancée à New York demain par Kofi Annan. Elle devra permettre à la communauté internationale de prendre

conscience de l'importance de la micro finance dans l'élimination de la pauvreté. Il s'agira de même de développer les programmes déjà en place, et qui favorisent tous la création de secteurs financiers intégrants et durables.

Les demandes de micro-crédits qui restent à pourvoir concernent approximativement 400 à 500 millions de personnes pauvres ou à faible revenu dans le monde. Ce secteur a donc encore un long chemin à parcourir avant de réaliser pleinement son potentiel. Le fait qu'à l'heure actuelle déjà, des dizaines de millions de clients font appel à des micro-crédits ne peut que nous inciter à être optimiste pour l'avenir. Ceci dit et bien que le secteur ait connu une expansion et une diffusion significatives au cours des trente dernières années, la demande excède encore de loin l'offre et les moyens nécessaires pour y répondre.

Le Luxembourg n'a cependant pas attendu l'initiative des Nations Unies afin de donner à la micro-finance la place qu'elle mérite au sein d'une politique de développement cohérente. Les ONG jouent dans ce contexte un rôle-moteur. Elles sont les principaux animateurs de la table ronde luxembourgeoise de la micro-finance qui regroupe les principaux acteurs de la société civile et les administrations qui s'occupent de micro-finance.

Les trois axes d'interventions prioritaires que la table ronde luxembourgeoise a identifiés - et que j'ai validés - sont (1) la création d'un espace de concertation européen, (2) la sensibilisation de la place financière en vue de pouvoir mieux accueillir les acteurs potentiels, comme les fonds d'investissement en micro-finance et (3) la finance rurale.

Nous allons nous attacher à faire du concret ensemble avec les ONG en 2005 dans le domaine de la micro-finance.

Nous sommes de même en train de préparer une semaine de la micro-finance qui aura vraisemblablement lieu en novembre 2005.

SIDA

Plus de 42 millions de personnes vivent dans le monde avec le SIDA. Parmi ces 42 millions, 39 vivent dans les pays en développement. Le SIDA est, avec la guerre, le pire fléau auquel le monde ait eu à faire face durant les 15-20 dernières années du 20^{ième} siècle. Il s'agit aussi d'un des principaux défis auxquels nous aurons à faire face durant les années à venir, aucun vaccin susceptible d'être disponible à court terme, à prix modéré et grande échelle n'étant en vue dans un avenir proche.

Le SIDA détruit des vies. Il détruit des espérances. Il frappe invariablement jeunes et moins jeunes. Il n'épargne pas les nouveaux-nés. Il freine voire anéantit tout développement.

Il frappe partout dans le monde, mais plus encore dans les pays en développement – 39 millions, je viens de citer le chiffre et – sous peine de rater totalement ses objectifs – la coopération se doit d'en faire une de ses priorités tant le cadre de la coopération bilatérale que dans le cadre de la coopération multilatérale.

Le Luxembourg l'a fait durant ces dernières années et la Présidence nous donnera l'occasion d'accentuer d'avantage encore cette priorité durant les six premiers mois de l'année prochaine.

Dans le cadre du programme stratégique qu'il a adopté en décembre 2003, le Conseil Européen a clairement fait de la lutte contre le SIDA l'une de ses priorités. La Présidence néerlandaise a examiné le problème sous l'angle de vue de la santé reproductive et des droits de la femme.

Le Luxembourg basera, durant sa Présidence, son action sur la globalité de la stratégie. Cette action mettra l'accent sur l'équilibre entre la prévention et le traitement des malades du SIDA. Nous allons nous efforcer dans ce contexte de valoriser pleinement l'expérience que nous sommes en train de gagner, ensemble avec d'autres acteurs européens, sur le terrain à travers le projet ESTHER au Rwanda et qui associe deux hôpitaux de notre pays à ceux du Rwanda.

J'aurai l'occasion d'en dire plus sur notre programme « Présidence – SIDA » dans les semaines à venir et je voudrais dès lors simplement conclure ici sur ce point en rappelant avec force que pour l'heure nous perdons le combat contre le SIDA. Incontestablement.

J'aurais dû aborder bien d'autres points encore ici aujourd'hui.

J'aurais ainsi par exemple dû parler de notre coopération multilatérale qui représente 25% de notre aide au développement et qui est donc aussi un pilier essentiel de celle-ci.

J'aurais aussi dû parler de l'éducation au développement.

J'aurais dû parler des modes de financement alternatifs de l'aide au développement mis en avant sur la scène internationale, telle l'initiative dite « Lula-Chirac » ou « l'International Finance Facility » à l'initiative du Royaume-Uni, ces initiatives étant certes des initiatives intéressantes voire porteuses d'espoirs, mais elles suscitent tout autant des interrogations et des doutes.

J'aurais dû parler des initiatives visant à étendre la définition internationale de l'aide publique au développement pour y inclure des initiatives en matière de désarmement, démobilisation et réintégration – il y a là, à mon sens, un risque réel qui l'on donne des mauvaises réponses à de vraies questions.

J'aurais dû parler davantage encore de l'inter-relation entre commerce et développement.

Je pourrais multiplier les exemples.

Mais on ne peut pas tout faire en une seule fois et le temps est maintenant venu de conclure.

Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg assumera la Présidence de l'Union Européenne lors du premier semestre de 2005.

J'ai déjà abordé trois des priorités de cette Présidence, à savoir- dans le désordre- le SIDA, la cohérence des politiques et les Objectifs du Millénaire.

Dans le contexte international, l'année 2005 sera marquée par la tenue, à New York, en septembre d'un Sommet appelé à évaluer le suivi qui a été réservé jusqu'à présent à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à se mettre d'accord sur les efforts qui restent à consentir pour que ces objectifs soient atteints d'ici 2015.

Le Luxembourg aura, en tant que future Présidence, un rôle-clé à jouer dans le contexte des travaux de préparation.

Pour l'heure, les différents Etats-membres sont en train de finaliser leurs rapports nationaux. Le rapport luxembourgeois a été finalisé la semaine dernière.

D'ici le mois de septembre 2005, l'Union Européenne aura en particulier à convenir du montant de l'aide qu'elle sera disposée à mettre à disposition après 2006.

Au niveau international, les relations avec les pays ACP revêtiront également une importance particulière à la fin de cette année 2004, mais également en 2005.

Les négociations en cours sur la révision de cette Convention seront finalisées dans les prochains mois – espérons-le avant la fin de l'année.

L'enveloppe budgétaire à mettre à la disposition de la coopération de l'UE avec les pays tiers et notamment les pays ACP durant la période 2007-2013 sera décidée dans le cadre des travaux sur les perspectives financières. Cette

décision devra manifester concrètement la volonté politique de l'UE de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Nous aurons aussi à trouver une solution à la question de la budgétisation du FED sur base des propositions de la Commission et des travaux menés jusqu'à présent au sein du Conseil.

Le Luxembourg compte en tout cas durant sa Présidence intensifier les relations entre l'Union Européenne et les pays ACP régies par la Convention de Cotonou, ceci notamment à l'occasion du Conseil Ministériel Conjoint ACP-UE prévue au mois de mai.

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation annuelle du rapport du Fonds des Nations-Unies pour les Populations le 15 septembre dernier, j'ai dit que tant le Fonds pour les Populations que la Coopération luxembourgeoise avaient pour priorité d'améliorer la situation de la femme dans les pays en développement.

J'ai rajouté que j'étais personnellement persuadé que surtout en Afrique nous ne pouvons pas réussir grand-chose sans les femmes, que - par contre - avec les femmes, avec leur soutien, leur dynamisme, leur savoir-faire et leurs initiatives, nous pouvons réussir de grandes choses.

Un long entretien que j'ai eu avec Madame Thoraya Obaid, directrice du Fonds pour les Populations, au mois d'octobre m'a conforté, si besoin en était encore, dans cette conviction.

Je note au passage que le Luxembourg est le 17^{ième} plus grand contributeur du Fonds pour les Populations au niveau mondial.

Dans les pays en développement, les femmes sont, d'un côté, des acteurs très importants et très fiables pour un développement durable, alors qu'elles n'ont, de l'autre côté, trop souvent pas les mêmes droits dans la société.

Les jeunes filles, quant à elles, ne disposent bien souvent pas d'un accès équitable à l'éducation.

Ayant pour but de changer cette injustice envers les femmes et les jeunes filles, la coopération luxembourgeoise s'engage résolument pour l'égalité des chances, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Elle s'engage par ailleurs tout aussi résolument dans le domaine de la santé reproductive et de l'accès des femmes aux soins de santé.

Madame Angela Cardoso de l'Organisation des Femmes du Cap Vert a bien résumé le drame de bon nombre de femmes dans les pays en développement :

« Quand une femme a une expérience avec un homme, elle en sort avec des enfants. Et à chaque fois qu'elle rencontre un nouvel homme en pensant qu'elle va enfin s'en sortir, elle alourdit son cas ».

Madame Cardoso a rajouté que « si une femme a un enfant de deux ans qui n'est pas pris en charge par une structure, ça fait un gosse de deux ans qui est dans la rue du matin au soir, sans rien avoir à manger ».

Mesdames, Messieurs,

Qu'y a-t-il de pire qu'un enfant qui a faim ?

Un enfant qui se retrouve dans la rue.

Un enfant qui n'a pas accès aux soins de base.

Un enfant qui n'a pas accès à l'éducation.

Mesdames, Messieurs,

Ensemble, donnons une chance à ces enfants.

Ensemble, donnons un avenir à ces enfants.

La coopération peut le faire.

Nous pouvons tous le faire.

Alors, - ensemble -, faisons-le.

Je vous remercie.